



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 22/04/03



## ANGERS

### Le 3<sup>ème</sup> plan d'actions de l'Agenda 21 local

Porteur du projet : **Jean-Claude Antonini, Maire**

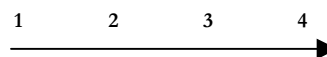
Contact : **Christelle Six, chargée de mission développement durable**

La ville d'Angers, en partenariat avec l'ADEME porte, depuis 1999, la démarche de développement durable comme axe stratégique de son développement. A la fois pragmatique et progressive (3<sup>ème</sup> Plan d'actions en 2003), sa stratégie est fondée sur un Agenda 21, avec réalisation de bilan annuels et définition de nouvelles perspectives sur la base des progrès réalisés. Les années 2000-2002 ont permis de mobiliser les services municipaux et de réaliser des actions concrètes, telles que la création du jardin biologique, la poursuite de la mise en place des procédures HQE, l'aménagement de quartiers en contrat-ville (Plateau des Capucins), la cellule municipale d'environnement et de santé publique ou encore la création d'un comité d'usagers de l'action sociale. L'année 2003 sera consacrée au 3<sup>ème</sup> plan d'actions, ainsi qu'au diagnostic territorial. La ville projette pour 2004 une vaste campagne de communication et un appel à projet à l'échelon intercommunal (communauté d'agglomération depuis 2001) pour la rédaction du 4<sup>ème</sup> plan. Parallèlement sera lancé un bilan sociétal, une première territoriale.

### 1/L'approche globale du développement durable dans le projet

Le 3<sup>ème</sup> plan d'actions 2003-2004 « Angers-ville durable » est une approche transdisciplinaire et transversale de 40 actions en cours ou en projet, avec actualisation annuelle, regroupées autour des 4 axes suivants : Mobilisation, Valorisation du territoire, Préservation des ressources et du cadre de vie, Solidarité. Ce plan d'actions est exemplaire pour la prise en compte de l'ensemble des dimensions du développement durable, y compris la coopération internationale ou la solidarité envers les plus démunis.

Note d'évaluation par le comité d'expert

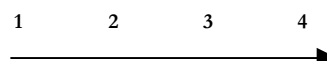


### 2/La participation des acteurs concernés selon les phases du projet

Sur le plan interne, l'Agenda 21 est porté par une chargée de mission développement durable, placée sous l'autorité du maire et du directeur général, qui coordonne l'ensemble du dispositif entre les élus et les services. Depuis trois ans, la mobilisation des services et leur implication dans la conception de chaque plan d'actions annuel a été une priorité pour le maire. L'ensemble des agents a bénéficié d'une formation au développement durable et à l'Agenda 21.

Sur le plan externe, de nombreux partenariats ont été noués, aux échelles locales et nationales. Une collaboration très fructueuse a été engagée avec l'ADEME depuis l'origine de la démarche, Angers ayant joué sur de nombreux plans le rôle de laboratoire (en particulier sur la HQE ou la rédaction du plan d'actions). La ville d'Angers travaille également avec de nombreux réseaux associatifs nationaux et avec les réseaux de villes nationaux ou internationaux sur le développement durable. L'Agenda 21 a été lauréat de l'appel à projets Agendas 21 locaux du Ministère chargé de l'environnement en 2000.

Note d'évaluation par le comité d'expert



### **3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation**

Une réunion d'échanges est organisée chaque année entre le maire et chacun des 12 quartiers de la ville, avec participation des habitants, des associations, des services municipaux. Ces réunions réunissent environ 200 personnes. Autres outils de participation et de mobilisation, les documents annuels « plan d'actions » et bilans sont composés de fiches descriptives très détaillées, précisant pour chacune des actions l'interlocuteur au sein de la mairie ou les partenaires associés à l'opération. De même, le site de la Mairie relaie la démarche et son état d'avancement. En revanche, il n'existe à ce jour pas de dispositif permanent de concertation et de mobilisation de la population et des acteurs socio-économiques du territoire (groupe de pilotage, forum) sur l'ensemble de la démarche Agenda 21. Celui-ci est prévu en 2004, sur la base d'une vaste campagne d'information de la population de l'agglomération. Ces dispositifs de concertation sont mis en place dans le cadre d'actions ou de problématiques particulières. En 2000, la mairie a ainsi créé la commission extra-municipale de l'aide alimentaire, réunissant 58 personnes, à la fois agents, bénévoles et professionnels. Début 2003 ont été créés 2 Comités Consultatifs de Quartier et un Comité d'usagers du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). On peut également citer l'exemple de la restructuration HQE du groupe scolaire Adrien Tigeot, pour lequel a été organisée une démarche de concertation très efficace avec les instituteurs, les parents d'élèves, le service de maintenance, les agents municipaux et l'ensemble des opérateurs intervenant sur le chantier. Sur ce même thème de la HQE, la ville a développé de nombreuses actions de mobilisation des professionnels locaux du bâtiment pour améliorer la qualité de l'offre locale, avec l'organisation de formations et de colloques et l'édition d'un guide méthodologique HQE.

Note d'évaluation par le comité d'expert

1      2      3      4  
\_\_\_\_\_→

### **4/ Le caractère novateur de la démarche:**

Dès le premier plan d'actions, la ville a intégré un objectif de solidarité locale, traduite notamment par des actions visant à améliorer l'accompagnement des personnes démunies (Point Accueil Santé Solidarités – 10 000 visites en 2001) ou en souffrance psychologique, avec le recrutement d'une psychologue dans l'équipe de santé publique (200 interventions en 2001), qui participe aux travaux de conception de l'Agenda 21 sur les dimensions psychologiques. Dans le même esprit a été créée une cellule municipale santé publique et environnement, avec la réalisation d'un diagnostic sur le risque d'exposition aux légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire ou la réalisation d'une cartographie du bruit des voies routières et ferroviaires.

D'une manière plus générale, la précision des différents documents publiés chaque année a servi de modèle à de nombreuses collectivités françaises. La ville poursuit cette démarche d'innovation avec la préparation d'un premier bilan sociétal de collectivité (diffusion : 2004) avec le concours du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale.

Note d'évaluation par le comité d'expert

1                      2      3      4  
\_\_\_\_\_→

### **5/ Les acquis effectifs:**

L'ambition forte de développement durable portée par le maire est aujourd'hui partagée par toute l'équipe municipale. Autre acquis non négligeable, les communications faites autour de l'Agenda 21 d'Angers (lauréate de nombreux prix) a joué un rôle pédagogique pour le développement des démarches Agenda 21 en France. Les réalisations à l'actif de l'Agenda 21 sont diverses, tant sur le plan technique (qualité environnementale des services municipaux, avec 170 véhicules GPL ou la réhabilitation HQE des bâtiments communaux) que sur le renforcement des compétences des acteurs territoriaux (professionnels du bâtiment, associations, milieux de l'action sociale, élèves et enseignants). Le diagnostic en cours devrait contribuer à capitaliser ces acquis.

Note d'évaluation par le comité d'expert

1      2      3      4  
\_\_\_\_\_→

**SCORE FINAL:    /20, Commentaires**

.....  
.....